



Département du MORBIHAN

2025/19/12/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOJJARD Laurine, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, PICARDA Styren.

Procurations : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à DUFLEIT Anthony, LE GRAND Hicham à LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange à LE ROUX Véronique, BAUDET Philippe à JANNY Patrick, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane, PICARDA Styren à BOUÉDEC Jean-Michel.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 25/11/2025
Convocation affichée le : 10/12/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 18
Procurations (s) : 9

Reçu en Préfecture de VANNES le 30/12/2025
Publié ou notifié le 31/12/2025
Certifié exécutoire le 31/12/2025
A GOURIN, le 31/12/2025.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



**13- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES
POUR LA FOURRIÈRE ANIMALE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026 – GROUPE SACPA**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le renouvellement du marché de prestations de services pour la fourrière animale auprès du Groupe SACPA pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026. Il précise que ce marché pourra être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans et pour un montant annuel global de 3 933,35 € HT (TVA 20 % en sus).

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de prestations de services.



Département du MORBIHAN

VU la proposition de renouvellement de contrat prestations de services fourrière animale annexée à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer auprès du groupe SACPA le renouvellement du marché de prestations de services pour la fourrière animale, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, et pour un montant annuel global de 3 933,35 € HT (TVA 20 % en sus).

A Gourin, le 19 décembre 2025

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.